

Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré, en moyenne, 14 incidents pour l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2005 à juin 2006 inclus), ce qui représente 2,5 incidents pour 100 élèves. Ce sont au total 82 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total et les 5 % qui en ont signalé le plus, un tiers. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 72 % des incidents. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissements.

Deux types d'actes regroupent plus de 55 % des signalements : les violences physiques sans arme (30 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vol, qui représentent environ 9 % des signalements. Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Un peu plus de 1 600 actes à motivation raciste ou antisémite ont été déclarés, ce qui représente 2 % de l'ensemble des signalements.

Plus de 80 % des actes de violence signalés en 2005-2006 ont été commis par des élèves. Dans 10 % des cas, l'auteur n'a pas été identifié. Pour les autres actes, 6 % ont été commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,3 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les victimes principales des actes de violence. Pour 56 % des incidents ayant eu pour victime une personne, celle-ci était en effet un élève ou un groupe d'élèves [4]. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 36 % des incidents au cours de l'année scolaire 2005-2006. L'exposition à la violence de la plupart des catégories de personnels, notamment des enseignants, est en augmentation depuis l'année scolaire 2002-2003. Les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation demeurent cependant les plus exposés.

Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001-2002 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes :

- actes dont la qualification pénale est évidente ;
- actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la gendarmerie, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ;
- actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.

Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces 26 types d'actes sont répartis en quatre classes d'atteinte : atteintes à la personne, atteintes à la sécurité, atteintes aux biens et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de chaque période.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30, 06.30.

Sources : Enquête SIGNA n° 76 sur la violence en milieu scolaire.

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2005-juin 2006)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 800	10,0	1,0
Lycée professionnel	11 058	14,3	3,3
Collège	59 074	14,9	3,1
EREA	1 132	19,5	14,7
Ensemble	82 064	14,0	2,5

Lecture - Pour l'ensemble de l'année scolaire 2005-2006, les collèges ont déclaré globalement 59 074 incidents, ce qui représente 14,9 incidents par collège ou 3,1 incidents pour 100 collégiens.

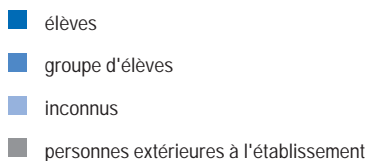
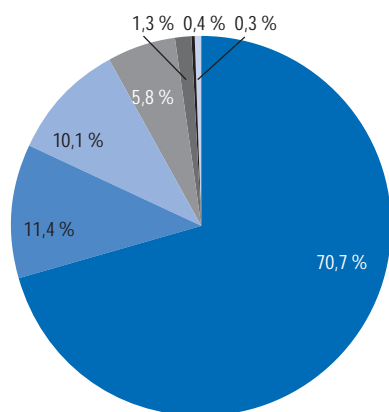
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2005-juin 2006)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	29,7	24 390
Insultes ou menaces graves	26,0	21 334
Vol ou tentative	8,6	7 022
Autres faits graves (1)	7,0	5 706
Dommages aux locaux	3,7	3 042
Jet de pierres ou autres projectiles	3,4	2 790
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 884
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,0	1 611
Fausse alarme	1,9	1 598
Tags	1,9	1 553
Racket ou tentative	1,9	1 530
Ensemble des autres actes (2)	11,7	9 604
Ensemble	100,0	82 064

(1) Actes ne figurant pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les consommations de stupéfiants, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les dommages aux véhicules, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages au matériel de sécurité, les tentatives d'incendie, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les tentatives de suicide, les trafics de stupéfiants, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les incendies, les bizutages, les trafics autres que de stupéfiants, les ports d'arme à feu et les suicides.

[3] Les auteurs des actes de violence



[4] Les victimes des actes de violence

